

## Stage Syndical AED

Vendredi 11 février à dijon



- Marre de ne pas être entendu·es et d'être méprisé·es !
- Marre d'être corvéables !
- Marre d'être sous payé·es !
- Marre d'être révocables à merci !



Les personnels de la Vie Scolaire **ont des droits** (trop souvent méconnus) et sont écrasés par les obligations mises en avant par l'employeur ou l'urgence du quotidien. Alors que l'importance et le rôle central de ces personnels au sein des établissements n'est plus à prouver, leur nombre ne cesse de diminuer. De plus, le recrutement arbitraire par les chef·fes et le risque de non-renouvellement des contrats fragilisent ces personnels et rend difficile toute contestation...

La **CGT** Educ'action est là pour vous représenter et faire reconnaître vos droits.

### La CGT Educ'action revendique :

CONDITIONS  
D'EMBAUCHE

- la création massive d'emplois facilitant l'accueil et le travail pédagogique dans les bahuts
- la création d'une Brigade de remplacement des AEd
- le retour au recrutement académique et non directement par les chef·fes d'établissement



STATUTS

la titularisation par la création de 2 statuts pour la vie scolaire :

- étudiant·es surveillant·es
- personnels de vie scolaire, d'éducation et d'animation (personnels titulaires de catégorie B1)



SALAIRES

la prise en charge en congé maladie à 100% dès le 1er jour

les primes REP /REP+ pour celles et ceux qui travaillent dans l'Éducation prioritaire

400 € /mois d'augmentation nette de salaire



**Vendredi 11 février 2021 (Dijon)**  
**Stage syndical AED ouvert à tous·tes**

Demande à déposer auprès de l'administration avant le 11 janvier  
(voir sur notre site internet [www.cgteducdijon.org](http://www.cgteducdijon.org) rubrique formations)



**Ce stage est ouvert à tous les AED, syndiqué-e-s ou non.** Nous vous rappelons par ailleurs que les AED disposent de 12 jours de formation syndicale et de 20 journées d'absence pour réunions syndicales diverses, par année scolaire.

**TU N'AURAS PAS A RATTRAPER CES HEURES DE FORMATION, C'EST UN DROIT!**

### **Pour les personnels de Vie Scolaire, la CGT Educ'action revendique :**

- **Réduction des horaires de travail** : service hebdomadaire réparti sur 32 semaines + 1 semaine de préparation de la rentrée. Un temps plein à 24 heures par semaine pour externat ou 28 heures par semaine avec de l'internat.
- **Augmentation de salaire** (90 points d'indice immédiatement) soit + 400 € net.
- Remboursement intégral des frais de transport lieux d'étude/ domicile/ travail.
- **Prime REP/ REP +** pour ceux exerçant dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire.
- **Création de postes en nombre suffisant** (1 AEd à temps plein pour 75 élèves, 1 pour 50 en zone difficile).
- Pour des Commissions Consultatives Paritaires qui contrôlent le recrutement, le droit à la formation et les motifs du non-renouvellement de contrat.

## **Comment participer à ce stage?**

**1)** S'inscrire auprès de la CGT Educ'Action en précisant bien l'objet du stage « Stage AEd et Vie Scolaire ».

- par mail : [dijon@cgteduc.fr](mailto:dijon@cgteduc.fr)

- par courrier postal : CGT Educ'Action 21, 17 rue du Transvaal, 21 000 DIJON.

**2)** Faire une demande d'absence classique (motif « formation syndicale »)

**3)** Faire la demande de formation par écrit en remplissant la demande jointe et la transmettre à votre secrétariat d'administration / direction **UN MOIS minimum avant la date du stage. Votre demande doit donc être complétée et déposée au plus tard le mardi 11 janvier . N'attendez pas le dernier jour bien sûr!**

En l'absence de réponse de la hiérarchie 15 jours avant la formation, l'autorisation d'absence est acquise. **Tout refus de leur part, par la mention « Nécessités de service », doit être justifié clairement** et raisonnablement, ce qui mérite alors d'être vérifié, ce dont on se fera un plaisir. Contactez-nous si le problème se pose !

**POUR** échanger autour des difficultés réelles que vous rencontrez, **POUR** l'élaboration d'un réseau « Vie Scolaire », **POUR** la construction de revendications et de mobilisations en accord avec votre réalité, **CONTACTEZ-NOUS** :

**CGT EDUC'action Académie de DIJON**

**Permanences le jeudi de 9H30 à 16H00 :**

Bourse du travail, 17 rue du Transvaal, 21 000 DIJON

03 80 67 31 30

[dijon@cgteduc.fr](mailto:dijon@cgteduc.fr)

Page Facebook : CGT Educ'action Dijon : non à la Casse de l'Ecole

NOM :  
Prénom :  
Établissement :

à ..... , le.....

À Madame la Rectrice de l'académie de Dijon,  
S/C de Madame Monsieur le/la Proviseur(e)/Principal(e)

**Objet** : demande de congé pour formation syndicale.

Madame la Rectrice,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement le *11 février 2022* , afin de participer au stage de formation syndicale «Personnels de vie scolaire », conformément aux dispositions du droit en vigueur (décret n°84-474 du 15/06/84).

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par « la formation syndicale CGT », organisme agréé à dispenser cette formation.

Je vous ferai parvenir un certificat de présence à l'issue de ce stage.

Veillez agréer, Madame la Rectrice, mes salutations distinguées.

NOM et signature.